

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 8 mars 2017, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 67 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) :

Ordonnance émise relativement aux tarifs du service Bixi pour la saison 2017 (2)

L'objet consiste à inclure de nouvelles promotions tarifaires ainsi qu'à offrir gratuitement l'« accès aller simple », prévu au paragraphe 3° de l'article 63 du règlement 16-065, pour une durée de 30 minutes, les dimanches 28 mai, 25 juin, 30 juillet, 27 août, 24 septembre et 29 octobre 2017.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 14 mars 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon